



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du mardi 17 décembre 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 09 décembre 2013		
Date d'affichage 10 décembre 2013		
Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service finances – Débat d'orientation budgétaire 2014 (DOB)</i>		

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, CHAOUICHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe.

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à LAURERI Philippe,  
BOTA Yasmine donne procuration à ARNAUDO Michèle,  
RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,  
GUERRUCCI Alberto donne procuration à BOUBEKER Patrick,  
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,  
AUTRAN Martine donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,  
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie-Pierre CAPELA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le maire engage avec les membres du conseil municipal le nouveau débat d'orientation budgétaire.

Il rappelle tout d'abord le fondement même de ce débat à savoir :

**1- Les objectifs :**

Il permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière d'une collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

**2- les caractères du D.O.B. :**

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Ce nouveau débat d'orientation budgétaire est engagé sur la base d'une présentation de documents ci-joints.

A l'issue de cette présentation et des échanges qui ont eu lieu le conseil municipal prend acte du déroulement de ce nouveau débat.

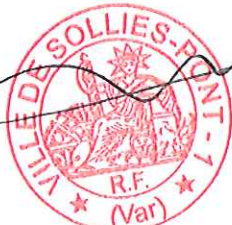
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire


Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

19 DEC. 2013

20 DEC. 2013



VILLE DE SOLLIÉS-PONT  
R.F.  
(Var)



VILLE DE SOLLIÉS-PONT  
R.F.  
(Var)